

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DUCT 166 Subvention et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

M. Mao PENINOÛ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINOÛ, au nom de la 1^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 100, rue Réaumur 75002 PARIS, une convention dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association et fixe à 125.000 Euros le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.